

Article 1^{er} : DÉFINITION - RÈGLES

La D-DAY RACE est une épreuve de type « Course nature à obstacles » qui se déroulera les 25 et 26 mars 2017 sur les communes de Courseulles-sur-Mer, Graye-sur-Mer, Revières, Bernières et Banville.

Les participants devront parcourir soit un itinéraire d'une quinzaine de kilomètres (la distance définitive est validée 1 mois avant le début de l'épreuve), itinéraire tracé sur l'eau, sur le sable, dans la boue, sur les chemins, à travers champs et en ville., soit un itinéraire de 5km faisant partie de l'itinéraire du 15km.

Sur le parcours, en dehors des zones de course, les participants devront franchir un grand nombre d'obstacles naturels ou artificiels posés par l'organisateur.

Ludique, la D-DAY RACE n'a d'autre enjeu que de rendre hommage au débarquement, à l'histoire de la Normandie et à tous les hommes qui ont participé à ce débarquement. Elle s'appuie sur des valeurs telles que le dépassement de soi, la solidarité et la fraternité.

La D-DAY RACE est organisée par la société Hugo Events..

Les Règles et Règlement qui suivent régissent l'événement dans son ensemble et déterminent, sans s'y limiter, la relation entre chaque participant et l'organisateur : il est du devoir de chaque participant de connaître ce Règlement et de veiller à son respect absolu dans la limite du raisonnable.

Ce type d'épreuve est une course sportive où chaque participant peut s'exposer à un certain nombre de risques, et en particulier à des blessures de type corporelles. Il s'agit d'une observation fondamentale et malgré tout banale, il n'est donc pas nécessaire, dans ces circonstances, de dresser une liste [exhaustive ou non] de tout ou partie de ces soi-disant Risques.

Par conséquent, il est entendu que chaque participant accepte l'existence des Risques susmentionnés, et d'autres Risques inhérents à la participation à la D-DAY RACE et que ces Risques incombent aux participants et non aux organisateurs.

En s'inscrivant à l'événement, chaque participant reconnaît et accepte les règles ci-dessus, et accepte également les règles suivantes, à savoir que :

- Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables de quelque façon que ce soit pour tout accident ou dommage ou blessure corporelle.
- Chaque participant est responsable de l'obtention de sa propre assurance.
- Chaque participant dégage complètement les organisateurs de toute responsabilité à l'égard de la perte ou des dommages aux biens personnels quelles que soient les circonstances.
- Hugo Events, bien qu'ayant fait l'effort de rendre l'événement le plus sûr possible pour chaque participant, et d'avoir traité et/ou réduit et/ou éliminé ou tenté d'éliminer le plus de Risques qu'il était possible d'anticiper et/ou prévoir, n'est cependant pas en mesure de contrôler, ou anticiper, ou prévoir tous les événements, ce qui est accepté par tous les participants.
- Hugo Events se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'apporter des changements au parcours et/ou à l'itinéraire dans un délai bref s'il le juge nécessaire pour satisfaire à l'objectif de sécurité.

Article 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

La D-DAY RACE est ouverte à toutes personnes de toutes nationalités, licenciés ou non licenciés de disciplines sportives, âgés de 18 ans (dans l'année) et plus.

La participation à la D-DAY RACE est subordonnée à la présentation d'une licence sportive (*Liste donnée en annexe du règlement*) portant attestation de délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication au sport en question, cela en compétition.

Tous les autres participants (licenciés de toute fédération non citée précédemment, licenciés d'une fédération sportive étrangère, non licenciés sportifs) devront envoyer l'original d'un certificat médical portant la mention "ne présente pas de contre-indication à la pratique d'un sport d'endurance en compétition" et datant de moins d'un an au 25 mars 2017.

Les participants mineurs à la date de la course mais qui auront 18 ans dans l'année, c'est-à-dire nés entre le 26 mars 1998 et le 31 décembre 1998, devront fournir une attestation parentale.

Pour les jeunes de 16 à 18 ans, la participation est possible sur la distance de 5km, en complément du certificat médical, le bulletin d'engagement doit être accompagné d'une autorisation parentale (voir exemple sur le site www.dadayrace.com)

Chaque participant reconnaît que cette course requiert un entraînement minimum et qu'il doit être apte médicalement pour y participer.

Chaque participant reconnaît être apte à fournir des efforts physiques continus sur 15 et 5 km, en particulier courir, ramper, grimper, sauter, escalader et être apte à nager 25 M dans une eau froide de 2 m de profondeur.

Chaque participant assume également les risques inhérents à une telle épreuve tels que, de manière non exhaustive, les accidents avec les autres participants, les intempéries, les risques liés au terrain ou à la végétation.

Article 3 : PROGRAMME - CATÉGORIES

La D-DAY RACE se déroulera selon le planning suivant :

- Vendredi 24, Samedi 25 et dimanche 26 mars : Arrivée des participants sur le Camp de base (Parc de l'Edit) avant le départ de leur sas parcours / Accueil-Remise des numéros d'identification-Informations
- Samedi 26 : D-Day Race à partir de 11h30 jusqu'à 20h
- Dimanche 27 mars : D-Day Race à partir de 7h30 jusqu'à 16h

La D-DAY RACE est une épreuve qui se déroulera sans chronométrage ni classement officiel quel qu'il soit, le seul but étant de parvenir jusqu'à la ligne d'arrivée.

Les participants peuvent s'inscrire en solo (individuellement) ou bien par équipe de 4 personnes minimum et 20 personnes maximum.

L'inscription par équipe permet aux participants d'accéder à un sas identique et unique qui partira au même horaire pour tous les équipiers. Les participants devront impérativement être inscrits dans le même sas et dans la même équipe avec UN seul et même nom d'équipe.

Article 4 : TENUES - DÉGUISEMENT

Il est vivement conseillé de porter des tenues protégeant votre corps, en particulier les jambes, bras et mains. Attention au port de bijoux et de piercing ; ceux-ci sont vivement déconseillés.

Il est également recommandé de prévoir une protection en cas de port de lunettes.

Les déguisements sont acceptés mais ils devront être validés la veille de la course, sur le Camp de base, lors du briefing ou de la remise du paquetage. Ils ne devront pas mettre en danger l'image de la D-DAY RACE et la sécurité du parcours et des participants.

Tout signe ostentatoire sur cette période de l'histoire sera totalement prohibé et les participants portant atteinte à l'image du débarquement en Normandie ne pourront pas participer à l'épreuve.

Le matériel et les produits suivants sont strictement interdits lors de l'épreuve :

- Bouteilles en verre
- Alcool
- Couteaux, armes, feux de Bengale ou feux d'artifice

Article 5 : INSCRIPTIONS

5 étapes doivent être respectées avant de retirer son numéro d'identification sur le Camp de base situé à Courseulles-sur-Mer au Parc de l'Edit :

1. Le dossier d'inscription est à remplir sur le site Internet officiel de la D-DAY RACE : www.ddayrace.com (dossier d'inscription en ligne).
2. Une fois le dossier rempli et complété, le participant recevra par email une référence dossier.
3. Pour valider définitivement son inscription, le participant devra obligatoirement :
 - Régler la totalité du droit d'engagement (par carte bancaire).
 - Envoyer les documents complémentaires obligatoires (photocopie de licence valide ou certificat médical et, le cas échéant, autorisation parentale), soit scanné et téléchargé directement via le compte du participant, soit par courrier à l'adresse suivante : Hugo & Cie, *D-Day Race, 34-36 rue la Pérouse, 75116 Paris - France*

4. Une fois son dossier complété, le participant recevra par email sa confirmation d'inscription avec la validation définitive de son numéro d'identification nécessaire au retrait de celui-ci.
5. Les participants mineurs à la date de l'épreuve et ceux de 16 à 18 ans participant au 5km devront pour s'inscrire fournir obligatoirement une autorisation parentale déclinant toute responsabilité envers l'organisateur (document à télécharger sur le site Internet officiel de l'épreuve).

Quelques précisions complémentaires :

- À l'exception des numéros d'identification déjà réservés, l'attribution des numéros d'identification s'effectue par ordre chronologique d'inscription.
- La date limite d'inscription à la D-DAY RACE 2017 sera fixée par les organisateurs en fonction de la vitesse d'inscription des participants. L'organisateur se réserve le droit de **stopper à tout moment les inscriptions** si celles-ci dépassent le quota fixé.
- Aucun numéro d'identification ne sera attribué et envoyé tant que le dossier du participant ne sera pas complet. Il ne sera pas possible de retirer le numéro d'identification sans cette confirmation de numéro d'identification.
- **Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.**
- Seuls les organisateurs, après validation, sont habilités à transférer une inscription (*cf.* Art. 7).
- Toute personne rétrocédant son numéro d'identification à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.
- Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Article 6 : DROITS D'INSCRIPTION

Le montant de l'inscription à la D-DAY RACE 2017 comprend les frais d'inscription. (*cf.* Art. 14).

500 premiers inscrits

- 20 € : départ depuis la plage (5KM)
- 40 € : débarquement par bateau (5KM)
- 40 € : départ depuis la plage
- 60 € : débarquement par bateau / En solo : 70€

Du 501e au 2000e inscrits

- 25 € : départ depuis la plage (5KM)
- 45 € : débarquement par bateau (5KM)
- 45 € : départ depuis la plage
- 65 € : débarquement par bateau / En solo : 75€

Du 2001e au 4000e inscrits

- 30 € : départ depuis la plage (5KM)
- 50 € : débarquement par bateau (5KM)
- 50 € : départ depuis la plage
- 70 € : débarquement par bateau / En solo : 80€

À partir du 4001e inscrits

- 35 € : départ depuis la plage (5KM)
- 55 € : débarquement par bateau (5KM)
- 55 € : départ depuis la plage
- 75 € : débarquement par bateau / En solo : 85€

Le montant de l'inscription 2017 comprend de très nombreuses prestations, identiques pour tous les Participants:

- 1 cadeau d'accueil D-DAY RACE / Tee-shirt officiel de l'événement (ou autre)
- La présence de contrôleurs au niveau de chaque obstacle posé par les organisateurs
- La présence de bénévoles sur le parcours et les installations du Camp de base
- Une équipe professionnelle d'assistance médicale (disponible 24h/24)
- Un numéro d'identification
- La présence de ravitaillements au départ et à l'arrivée (solides, liquides)

- La présence de point d'eau potable sur le parcours
- L'accès à des douches à l'arrivée
- Une médaille et/ou un prix souvenir offerts à chaque participant franchissant la ligne d'arrivée

Ne sont pas compris dans l'inscription :

- L'hébergement
- La restauration en générale (Petit-déjeuners-Déjeuners-Dîners)
- Les assurances Individuelle Accident (en option) et Dommage Matériel
- De manière générale, tout ce qui n'est pas précisé dans le descriptif des prestations comprises dans le montant de l'inscription.

Article 7 : CONDITIONS DE TRANSFERT

Si un participant inscrit rencontre une difficulté médicale ou personnelle grave l'empêchant de prendre le départ de la D-DAY RACE, il a la possibilité de transférer son inscription à la personne de son choix, à la condition impérative d'informer l'organisation avant le 1^{er} mars 2017 et d'obtenir son accord. Il devra pour cela envoyer sa demande à contact@ddayrace.com.

Les participants peuvent au moment de leur inscription souscrire à deux assurances : annulation et annulation bateau (cf. Art. 14).

Article 8 : RETRAIT DES NUMÉROS D'IDENTIFICATION

Le numéro d'identification de participation est à retirer au Camp de base de la D-DAY RACE à Courseulles-sur-Mer à partir du vendredi 24 mars 2017 (horaires à confirmer), sur présentation de la confirmation d'inscription et d'une pièce d'identité. Aucun numéro d'identification ne sera expédié par courrier.

Chaque participant doit impérativement venir retirer son numéro d'identification en main propre.

Article 9 : SÉCURITÉ - COURSE

Le parcours de la D-DAY RACE est sécurisé et les participants bénéficieront de contrôleurs qui pourront donner des consignes sur les obstacles disposés par l'organisation et/ou sur des parties stratégiques du parcours.

Le parcours est matérialisé par du fléchage, de la rubalise, des barrières ou toute autre infrastructure nécessaire à la compréhension de l'itinéraire.

Les participants doivent impérativement respecter les délimitations, le sens du parcours et les autres participants sous peine d'être exclus.

Chaque participant a l'obligation de porter en permanence son numéro d'identification sur lui et de veiller à ce que celui-ci reste visible.

S'ils estiment que c'est nécessaire pour la sécurité des participants ou pour la fluidité de la course, les organisateurs peuvent, à leur entière et absolue discrétion, interdire l'accès d'un obstacle à un ou plusieurs participants.

En cas d'intempéries importantes ou de facteurs climatiques exceptionnels, les organisateurs se réservent le droit d'annuler et/ou modifier les départs en bateau pour rejoindre le début du parcours sur la plage de Courseulles-sur-Mer.

OPTION DEBARQUEMENT : Les participants lors de leur inscription peuvent choisir leur option de départ, soit partir par bateau ou voie maritime, soit partir directement de la plage sans prendre la voie maritime.

Ravitaillement : Il n'y aura pas de ravitaillement sur le parcours à l'exception de liquide (Eau uniquement) et sucre. A l'arrivée, vous trouverez un ravitaillement solide et liquide.

Article 10 : SÉCURITÉ MÉDICALE

Le service médical de la D-DAY RACE sera composé de médecins urgentistes, d'infirmiers, de secouristes, d'ambulances en nombre suffisant en fonction de la réglementation en vigueur et des caractéristiques de l'événement. Pour des raisons médicales, un participant peut provisoirement ou définitivement être retiré de la course. Un numéro

d'urgence médicale sera mis en place afin que chaque participant puisse facilement, en cas de problème majeur, prévenir le PC Course.

Article 11 : ABANDONS

Des points « Abandon » seront mis en place sur certaines parties du parcours. À l'exception de problèmes médicaux, le participant qui souhaite se retirer de la course devra le faire sur l'un de ces points et prévenir la personne en charge de celui-ci.

Article 12 : RESPECT DE LA NATURE

En s'inscrivant à la D-DAY RACE, les participants s'engagent à respecter l'environnement, plus particulièrement les espaces naturels protégés et les terrains appartenant à des propriétaires privés.

Il est strictement interdit d'abandonner quelque déchet que ce soit (papiers, emballages plastiques...) sur le parcours. Des poubelles sont à disposition sur chaque obstacle et doivent impérativement être utilisées.

Des contrôles volants seront effectués sur le parcours.

Tout participant pris à jeter un déchet sur le parcours sera immédiatement exclu de la D-DAY RACE.

Aucune tolérance ne sera accordée.

Article 13 : HÉBERGEMENT

Pour l'hébergement des participants à la D-DAY RACE 2017, les organisateurs proposent différentes solutions. (Le détail exact des prestations avec les coûts est donné sur le site internet www.ddayrace.com.)

Article 14 : ASSURANCES

- L'assurance annulation (+8 €) vous permet de vous faire rembourser du montant de la course (hors frais d'assurance) jusqu'à 14 jours de l'évènement sans justificatif. Elle vous permet également d'échanger votre place avec l'un de vos amis ou de reporter votre place sur une édition ultérieure.
- L'assurance annulation bateau (+2 €) vous permet de vous faire rembourser du montant de la différence entre le départ bateau et plage (30 €, hors frais d'assurance) en cas de conditions météorologiques très défavorables, le départ bateau peut être annulé pour des raisons de sécurité. Si le départ bateau est annulé, l'ensemble des D-Day Racers partiront de la plage
- Responsabilité Civile : Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle de l'ensemble de l'équipe d'organisation et celle de tous les participants de la D-DAY RACE 2017. En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, l'intervention de cette assurance pour ces derniers est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à l'occasion du déroulement de la course, de la ligne de départ à la ligne d'arrivée. Cette garantie interviendra en complément ou à défaut d'autres assurances dont les participants pourraient bénéficier par ailleurs.
- Individuel Accidents : Tous les participants de la D-DAY RACE 2017, licenciés ou non à une fédération sportive, peuvent souscrire dès à présent par correspondance, ou au plus tard lors du retrait de leur numéro d'identification à Courseulles-sur-Mer, une assurance garantissant le versement d'un capital en cas de dommages corporels (décès ou invalidité permanente) dus à un accident survenu lors de l'épreuve. L'indemnisation, fonction des dommages, intervient dès lors que l'assuré est victime d'un accident durant sa participation à la course. Cette assurance est facultative mais fortement recommandée. Elle peut être souscrite en complément ou à défaut d'une assurance de même type détenue notamment via une licence sportive (FFA par exemple). La notice d'information et le bulletin d'adhésion sont disponibles sur le site Internet www.ddayrace.com.
- Dommage matériel : L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte, ...) subis par les biens personnels des participants, ce même s'il en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

Article 15 : DROITS À L'IMAGE

Par sa participation à la D-DAY RACE 2017, chaque participant autorise expressément les organisateurs (ou leurs ayants droit) à utiliser, faire utiliser, reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de la course, en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Article 16 : CNIL ET TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant. Par l'intermédiaire des organisateurs, chaque participant peut être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. S'il ne le souhaite pas, il lui suffira d'écrire aux organisateurs en indiquant son nom, prénom, adresse et numéro d'identification.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à gérer votre participation à la D Day Race 2016. Sauf opposition de votre part, vos coordonnées pourront être conservées et utilisées à des fins de prospection commerciale par Hugo Events et ses partenaires. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles vous concernant, et un droit d'opposition, que vous pouvez exercer en vous adressant à contact@ddayrace.com.

Article 17: ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

En s'inscrivant à la D-DAY RACE 2017, chaque participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et l'accepter expressément et sans réserve. En cas de désaccord sur l'interprétation du règlement, la version française fera foi.